



VILLE DE BRIGNOLES 83170

## AVIS DE CONSULTATION

• Identification de l'organisme responsable de la consultation : VILLE de BRIGNOLES – Direction de la Commande Publique - Hôtel de Ville 3<sup>ème</sup> étage – 9 Place Carami -- BP 307 - 83177 Brignoles Cedex Tél : 04.94.86.22.17 – Email : [dcp@brignoles.fr](mailto:dcp@brignoles.fr)

• Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

• Objet de la consultation : Programmation du festival « Printemps de la Culture de la ville de Brignoles - Edition 2026 »

Caractéristiques de la consultation : il s'agit de lancer une consultation initiée par le service culturel/événementiel pour l'édition 2026 de son festival « Printemps de la Culture ».

D'autres projets seront programmés dans les mois à venir par le service événementiel et le service culturel (médiévales, festivités d'été, fêtes de fin d'année, cycles de conférences, expositions, halloween, carnaval, etc.). Ils feront l'objet d'autres avis de consultation.

La valeur annuelle estimée de ces évènements (événementiel et culture confondus) étant proches du niveau des seuils européens, il s'agira de publier ces consultations au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Résumé des modalités de programmation : Les services de la commune, pour établir la programmation artistique et culturelle des différents évènements de l'année, assistent régulièrement à des spectacles qu'ils peuvent être amenés à présélectionner ou à sélectionner. Ils reçoivent aussi directement des propositions qu'ils peuvent présenter au comité de sélection composé du Directeur de Cabinet du Maire, de l'Adjoint à l'Evènementiel, de l'Adjoint à la Culture et du Directeur de la Culture et de l'Evènementiel. De même, la Ville peut faire appel à des associations locales pour enrichir sa programmation.

Les appels à projet visent à lui permettre d'élargir son choix, d'accroître sa connaissance du milieu culturel local, national et même européen, de proposer les meilleurs spectacles.

Lorsqu'un projet aura été retenu par le Comité de sélection de la Ville de Brignoles, un contrat de prestations de service ou d'entreprise de spectacles ou un contrat d'engagement d'artistes de spectacles (accompagné d'attestation d'assurance en responsabilité civile) sera signé avec le candidat. Un courrier de réponse sera effectué à chaque candidat non retenu avant le début de chaque manifestation (lot).

Le choix du représentant du Pouvoir Adjudicateur se portera principalement sur la qualité artistique des propositions. Sera aussi pris en compte le coût des prestations.

Les prix inscrits par l'entreprise dans le dossier d'appel à projet artistique doivent comprendre les frais de déplacements, costumes, location de matériels divers. Par contre, les prix ne comprendront pas nécessairement l'hébergement et le repas des artistes. Ces deux postes seront soit à la charge de la Mairie de Brignoles soit à la charge des prestataires. Ces derniers devront clairement le préciser dans leur proposition. Dans le cas où la restauration et l'Hébergement sont à la charge de la Ville, le candidat devra préciser dans sa proposition, le nombre de personnes concernées par ces deux aspects.

Caractéristiques spécifiques à la présente consultation pour « LE PRINTEMPS DE LA CULTURE » :

En ce qui concerne la programmation du « Printemps de la Culture », le budget prévisionnel global édition 2026 se situe dans une fourchette comprise entre 13 000 et 20 000 € TTC.

Les lots annoncés peuvent ne pas être programmés. Les dates définitives des prestations 2026 seront confirmées lors de la contractualisation.

La Direction Culture-Evènementiel souhaite programmer lors de l'édition 2026 de son festival « Printemps de la Culture » différents évènements culturels autour du thème « **À nos amours** »

Chaque candidat a la possibilité de répondre à une ou plusieurs évènements culturels : pour chacun, remplir le document « Appel à Projet - Candidature - Printemps de la culture 2026 ».

• Procédure de passation : Marchés à procédure adaptée de services spécifiques conclus selon les articles R.2123-1-3° et R.2131-14 du code de la commande publique. Les services spécifiques sont définis dans l'avis du 31 mars 2019 NOR ECOM1831822V / Annexe 3 du code de la commande publique.

• Classification C.P.V. : 92000000-1 (Services récréatifs, culturels et sportifs) 79952100-3 (Services d'organisation d'évènements culturels) 92310000-7 (Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires)

• Code NUTS : FRL05

• Variantes : non autorisées.

• Délai minimum de validité des offres : 120 jours

• Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme juridique n'est imposée.

• Caractéristiques des principaux évènements :

## PROGRAMMATION DU FESTIVAL « PRINTEMPS DE LA CULTURE »

Lot 1 : Pièce de théâtre

Lot 2 : Concert classique ou airs d'opéra

Lot 3 : Spectacle pour les scolaires

Lot 4 : Conférence

Lot 5 : Location d'exposition sur les grilles du jardin Charles Gaou

• Modalités d'obtention des documents de la consultation : Les documents peuvent être consultés et téléchargés gratuitement sur le site : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Il s'agit d'un appel à projet culturel.

• Critères de sélection des projets : hiérarchisés dans l'ordre suivant : - Valeur artistique – Prix de la prestation.

• Date limite de réception des projets : **Le 31 Janvier 2026 à 17h00**

• Conditions de remise des projets : Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) . Les projets seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

• Unité monétaire utilisée : l'euro.

• Renseignements administratifs : Direction de la Commande Publique – Tél : 04 94 86 22 17 - Email : [dcp@brignoles.fr](mailto:dcp@brignoles.fr)

• Renseignements techniques : Mme Agnès COULAUD, Chargée de projets culturels du service Culture et de l'Evènementiel 06 45 87 79 94 [coulauda@brignoles.fr](mailto:coulauda@brignoles.fr) / Direction Culture et Evènementiel Tél : 04 94 86 18 84 Email : [culture@brignoles.fr](mailto:culture@brignoles.fr) – Hôtel de Clavier – 10 Rue du Palais – 83170 BRIGNOLES.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.

Conditions d'introduction des recours éventuels :

- Référend précontractuel (jusqu'à la signature de l'accord-cadre) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.

- Référend suspension introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

• Date d'envoi à la publication : Le 23 Décembre 2025